

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2008-2009**

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 janvier 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean

Affaires extérieures 2008-2009



Rapport sur les affaires extérieures



Image de couverture :
l'autoroute Lausanne-Genève.

Photos:
Jean-Bernard Sieber, ARC Photo
sauf:
pp. 6, 9, 14 DR
p. 11 Edouard Curchod/Edipresse
p. 15 Foto-Studio Urs Heer Glarus
p. 16 carte SCRIS
p. 18 Pierre Vallet, Anncy

Graphisme et mise en page : BIC

Impression : CADEV

Pour commande:
Office des affaires extérieures
021 316 44 11
info.oae@vd.ch



SOMMAIRE

Introduction	3
1. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE	
Caisse de pensions publiques	4
Accord Vaud-Genève	
Convention ferroviaire	5
Projets d'agglomération	6
Goulets d'étranglement autoroutiers	
Aide aux hautes écoles	7
Coûts de la santé	
Fédérations internationales sportives	8
Députation fédérale	
Représentations et événements	6-9
Délégation des hautes écoles en Californie	
Le Canton en vedette à Saint-Gall	
Rencontre annuelle du «Club des 100»	
Promotion économique à Pékin	
L'agriculture vaudoise à l'honneur à Berlin	
Délégation économique et culturelle à Moscou	
Visites de courtoisie et rencontre diplomatiques	
2. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE	
Maison des cantons	10
Coûts de la collaboration intercantonale	
Neutralité de la RPT	
Conventions-programmes	11
Convention des conventions	
Planning familial	
Hôpital Riviera-Chablais	
Détention des mineurs	12
Promotion économique	
Face à la crise	
Cautionnement des PME	
Correction du Rhône	13
Alerte enlèvement	
Violence domestique	
Marchés publics et égalité	
Harmonisation scolaire	
L'anglais dès la 5e année	14
Gouvernance de la HES de Suisse occidentale	
Superordinateur lémanique	
Entretien des routes nationales	
Rencontres gouvernementales bilatérales	15
3. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE	
Arc jurassien suisse	16
Comité régional franco-genevois	
Coopération franco-suisse	17
Enquête photographique	18
ANNEXE I. Consultations fédérales	19
ANNEXE II. Conventions intercantionales et avec la Confédération	21
ANNEXE III. Représentation du Canton de Vaud au sein des conférences intercantionales et transfrontalières	22

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures dresse un état des lieux des principales collaborations aux divers échelons intercantonal, fédéral et transfrontalier. Il évoque également les actions menées pour promouvoir les intérêts et l'image du Canton. Ce rapport couvre la période allant de juillet 2008 à juillet 2009, mais tient compte de l'évolution des dossiers jusqu'en décembre 2009. Il est présenté sous une forme illustrée et plus synthétique que les précédents.

Le Conseil d'Etat a poursuivi durant cette période une politique visant à faire rayonner le canton de Vaud par-delà ses frontières et à faire entendre sa voix auprès des autres cantons, de la Confédération et des régions voisines. A Berne, il a renforcé son action de défense des intérêts vaudois pour assurer la compétitivité économique du Canton et sa qualité de vie.

Le Conseil d'Etat constate que les différentes mesures décidées en 2008 pour améliorer les échanges avec les élus vaudois aux Chambres fédérales portent leurs fruits. La «délocalisation» à Berne, durant la session parlementaire, de la Conférence des affaires fédérales y a largement contribué, tout comme l'instauration de séances thématiques. Ces dernières se prêtent à l'étude de dossiers particulièrement techniques, ou impliquant un suivi sur une longue période. Ces séances sont parfois organisées avec d'autres cantons et peuvent se dérouler en présence d'un conseiller fédéral accompagné de ses directeurs d'offices. Ce fut le cas en mars 2009, avec M. Moritz Leuenberger sur le thème des transports et de l'énergie.

Le Conseil d'Etat a également confirmé sa stratégie de collaborations intercantionales et transfrontalières dans des domaines qui vont de l'enseignement à la santé, en passant par les infrastructures de transports, ou les structures de promotion économique. Cette démarche d'ouverture, visant à trouver des réponses adaptées aux réalités fonctionnelles et aux espaces de vie traversant les frontières institutionnelles, a conduit, par exemple, à la signature avec le gouvernement genevois d'un protocole d'accord sur les infrastructures profitant à l'ensemble de la Suisse romande. Les deux cantons ont ainsi pu négocier, avec la Confédération et les CFF, une convention planifiant les aménagements ferroviaires indispensables pour répondre à la croissance du trafic entre Lausanne et Genève.

Cette même volonté de collaboration prévaut dans les relations transfrontalières. En assumant la présidence du Conseil du Léman, de la plateforme arcjurassien.ch et en assurant la coordination du programme Interreg qui vise à financer des projets de collaboration transfrontalière, le canton de Vaud s'implique fortement dans le dialogue et les échanges avec la France voisine.

Le Canton participe aussi au développement et à la modernisation du fédéralisme, principalement dans le cadre des travaux de la Fondation ch. L'accession du président du Conseil d'Etat à la présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en 2010, pour un mandat renouvelable de deux ans, renforcera l'implication vaudoise dans cette réflexion.

Pour le Conseil d'Etat, prétendre que le Canton de Vaud a retrouvé sa place parmi ses pairs, et qu'il contribue activement à la prospérité économique et à l'équilibre confédéral, n'est pas excessif. Fort d'une santé financière recouvrée, s'appuyant sur un tissu d'entreprises performant, innovant et résistant, il affiche des performances économiques et démographiques supérieures à la moyenne nationale. Pour faire face aux défis qui en découlent, le Canton de Vaud, qui forme avec Genève le deuxième pôle économique du pays, doit agir en coordination avec ses voisins et faire reconnaître cette réalité à l'échelle nationale.

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Le Canton de Vaud entend s'engager pleinement sur la scène fédérale, y travailler en partenaire attentif et responsable de la Confédération. Il veille également à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Caisses de pensions publiques

Comment assurer une assise financière saine aux caisses de pensions publiques ? Faut-il assimiler les caisses publiques aux caisses privées ? Faut-il faire fi de la nature pérenne de l'Etat et par conséquent l'obliger à abandonner un système de financement qui a pourtant fait ses preuves ? Ces questions font l'objet d'après débats auxquels le Canton de Vaud participe activement.

La Confédération, dans son Message du 19 septembre 2008, prévoit une série de mesures contraignantes pour renforcer les bases légales appliquées aux caisses des villes et des cantons. Les cantons y souscrivent. En revanche, ils s'opposent à l'obligation pour ces caisses d'assurer une couverture intégrale de leurs engagements dans un délai de 40 ans. Cette mesure impliquerait pour les collectivités des coûts globaux de près de 100 milliards de francs.

A l'initiative du chef du Département des finances et président de la Conférence latine des directeurs des finances, le Canton de Vaud a constitué un groupe de travail intercantonal chargé d'évaluer les conséquences d'une telle réforme, d'expliquer les caractéristiques du modèle de financement mixte tel qu'il est appliqué aujourd'hui et de défendre les intérêts des cantons. Grâce à ce travail de sensibilisation, la CdC a adopté le 12 décembre 2008 une prise de position consolidée des cantons défendant le principe du financement mixte. Au cours de l'année 2009, les cantons, par la CdC, ont été auditionnés à deux reprises par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E). Des solutions de compromis ont été discutées. A fin 2009, la CSSS-E n'avait pas encore terminé ses travaux. La phase parlementaire débutera au printemps 2010.

Accord Vaud-Genève

Le 2 avril 2009 a vu les gouvernements vaudois et genevois signer un protocole d'accord exprimant la volonté des deux cantons de développer ensemble des solutions en matière d'infrastructures d'importance supra régionale. Le protocole d'accord Vaud-Genève est né du constat que la région lémanique, l'une des plus dynamiques d'Europe, connaît une saturation des réseaux de transports entre les agglomérations de Lausanne et de Genève. Cette situation entrave le développement de ce pôle économique et menace sa qualité de vie. Au cœur de cet accord figure le préfinancement par les deux cantons, sous réserve d'approbation par leurs parlements respectifs, des projets CFF sur le tronçon Lausanne-Genève, pour un montant de quelque 300 millions de francs. Concrètement, l'accord prévoit :

1. Préfinancement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Lausanne - Genève. Les deux gouvernements entendent accélérer la réalisation de l'ensemble des projets, dont la 3e voie, l'installation des systèmes de télécommande et de sécurité ou encore le réaménagement des gares. Au total, ces travaux portent sur près d'un milliard de francs.

2. Préfinancement des travaux d'études pour la 3e voie Renens - Allaman. Soucieux de réaliser au plus vite la mise en 3e voie continue de l'axe Lausanne - Genève, les deux cantons décident d'allouer aux CFF une avance de fonds permettant de lancer sans tarder la phase d'études du projet.

3. Soutien à l'autoroute de contournement de Genève et de Morges. Les deux cantons s'engagent à promouvoir mutuellement les projets de contournement de Morges et de délestage du contournement de Genève par la traversée du Lac.

4. Renforcement des infrastructures de Palexpo. Les deux Conseils d'Etat conviennent d'ouvrir le capital-actions de Palexpo SA à la participation du Canton de Vaud pour un montant de 10 millions de francs.



Après plusieurs mois de négociations, la Confédération, les CFF et les cantons de Vaud et de Genève parapentent la convention sur le développement de l'offre ferroviaire entre Lausanne et Genève-aéroport. Au premier plan, de gauche à droite : Max Friedli, directeur de l'OFT ; Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois ; François Longchamp, président du Conseil d'Etat genevois et Andreas Meyer, directeur général des CFF.

Convention ferroviaire

Forts de cet accord, les deux cantons ont entamé dès le mois de mai 2009 des négociations avec l'Office fédéral des transports (OFT) et la direction des CFF. Celles-ci se sont poursuivies jusqu'au mois de décembre 2009 et se sont conclues, le 21 décembre 2009, par la signature d'une convention-cadre. La ligne ferroviaire reliant les villes de Lausanne et Genève ne suffit plus à satisfaire la demande actuelle et doit être améliorée pour couvrir les besoins futurs. Les CFF prévoient une augmentation de 120 % de la clientèle entre Genève et Lausanne ces vingt prochaines années. La convention-cadre offre une vision globale des mesures nécessaires en matière d'infrastructures ferroviaires jusqu'en 2030. Elle fixe des priorités en prévoyant trois phases de développement et un calendrier prévisionnel de réalisation qui a été avancé de près de cinq ans grâce au préfinancement des cantons.

Les objectifs de la première phase (horizon 2020) visent à doubler le nombre de places assises Grandes Lignes entre Lausanne et Genève et à introduire la cadence au quart d'heure dans le cœur des réseaux RER genevois et vaudois. La convention prévoit notamment le financement conditionnellement remboursable des études et avant-pro-

jets concernant la 3^e voie Renens - Allaman ou encore les aménagements dans les gares de Lausanne, de Renens et de Genève. Le financement anticipé de ces différentes études permettra de disposer de mises à l'enquête abouties lorsque les bases légales seront adoptées et que le financement intégral sera alloué par la Confédération. Les modalités de remboursement entre la Confédération et les cantons seront réglées par des accords spécifiques.



10 octobre 2007. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, et Andreas Meyer, directeur général des CFF, lors d'une visite de la halte Prilly-Malley.

Projets d'agglomération

Le Canton de Vaud participe à la politique des agglomérations engagée par la Confédération. Les projets d'agglomération et leurs mesures constituent des plans d'action équilibrés permettant le développement des agglomérations tout en améliorant la mobilité globale. Les projets suivants sont en cours de mise en œuvre :

- Agglomération Lausanne-Morges (PALM)
- Agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG)

... et d'élaboration :

- Agglomération Riviera
- Agglomération du Chablais

Trois agglomérations du canton ont transmis à la Confédération les échéanciers de mise en œuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014). Il s'agit des agglomérations Lausanne-Morges, yverdonnoise et franco-valdo-genevoise (District de Nyon pour la partie vaudoise). Le Message du Conseil fédéral du 11 novembre 2009 prévoit un financement fédéral de 35 % (AggloY) et 40 % (PALM et AFVG). Les travaux se poursuivent en 2010 avec l'affinage des avant-projets en vue des mises à l'enquête et de l'obtention des crédits auprès des divers partenaires (Confédération, Canton, communes et tiers).

Si le Conseil d'Etat approuve avec satisfaction le choix de la Confédération de soutenir de façon importante la mobilité douce et les transports publics dans les agglomérations vaudoises, l'incertitude liée à la disponibilité financière du fonds d'infrastructure continue de l'inquiéter.



Les projets d'agglomération et les différents projets pour résorber les goulets d'étranglement autoroutiers devraient contribuer à faciliter la mobilité aux portes des grandes villes.

Goulets d'étranglement autoroutiers

Le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales a connu une évolution favorable en 2009. Le Conseil d'Etat se réjouit que le Message du Conseil fédéral du 11 novembre 2009 prévoit trois mesures pour le canton de Vaud : l'élimination du goulet d'étranglement de Crissier ; le règlement durable du secteur Coppet – Genève ; le grand contournement autoroutier de Morges. Ce dernier point fera l'objet d'un message séparé. Cependant, il est concerné par le fait que la réalisation de certains projets pourrait être retardée, pour cause de baisse des contributions au fond d'infrastructure. Dans le cadre de la collaboration Vaud-Genève en matière de transport, le Conseil d'Etat soutiendra le projet de traversée autoroutière du lac en tant qu'alternative durable à l'élargissement de l'autoroute de contournement de Genève.

Délégation des hautes écoles en Californie

260 étudiants suisses et étrangers ont participé à six programmes d'université d'été. Après les éditions 2007 et 2008 où ceux-ci s'étaient déroulés sur les campus des hautes écoles vaudoises, cinq de ces programmes ont pris place en Californie en 2009.

Afin de concrétiser les accords déjà établis entre HES vaudoises et américaines, et avec pour objectif d'en développer de nouveaux, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat et cheffe du DFJC, a conduit une délégation en Californie du 10 au 19 juillet. Incluant l'ensemble des directrices et directeurs des HES vaudoises, ainsi que les recteurs de l'UNIL et de la HEP, la délégation s'est notamment rendue sur les différents campus où des programmes se déroulaient ; elle a également été reçue au Swissnex San Francisco.



14 juillet 2009. Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, paraphe la Convention de collaboration avec Jon Whitmore, président de l'Université de San José.

Le Canton en vedette à St-Gall

Sous le slogan « Pays de Vaud, simplement unique », le canton de Vaud était, du 9 au 19 octobre 2008, l'hôte d'honneur de l'OLMA. Il disposait de 700 m² d'exposition au cœur de la grande foire agricole saint-galloise. Cette foire a permis de mettre en valeur les atouts culturels, économiques et agricoles de notre région.

La présence vaudoise s'est manifestée par de nombreux événements. Les éleveuses et les éleveurs ont présenté leur bétail dans une halle d'exposition et ont participé aux concours. Les produits du terroir et en particulier les vins vaudois ont été présentés. Les offices du tourisme ont pu y vanter les atouts du canton



OLMA, 9 octobre 2008. Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie, offre un panier de spécialités vaudoises au président de la Confédération Pascal Couchepin.

et les grandes entreprises vaudoises ont présenté leurs produits. Par ailleurs un forum économique a été organisé pendant la foire. Plusieurs restaurants de St-Gall ont organisé des semaines gastronomiques vaudoises. Un cortège de 1'500 Vaudoises et Vaudois a été organisé. Il représentait diverses facettes du

canton de Vaud et plus de 35'000 personnes ont assisté au défilé.

Le Gouvernement vaudois a saisi l'occasion pour mener des entretiens informels avec les autorités communales et cantonales saint-galloises. En marge de la foire, entre le 1^{er} septembre et le 12 décembre 2008, treize manifestations culturelles ont été présentées à St-Gall avec, au cœur de ce programme, une semaine culturelle vaudoise qui s'est déroulée à la Lokremise. Grâce à une programmation dense et diversifiée, comprenant de la danse, du théâtre, du jazz, une exposition des collections du Musée de l'Art Brut de Lausanne, un festival de cinéma vaudois et un concert de l'Orchestre de chambre Lausanne, le canton de Vaud a mis en valeur la grande diversité des artistes vaudois dont le travail et la réputation sont reconnus sur le plan national, voire international.

Aide aux hautes écoles

Le Conseil fédéral a adopté le 29 mai 2009 un message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Cette loi aura un impact direct sur la gouvernance et les finances des hautes écoles vaudoises (Université, HES, HEP). Le Canton, par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a entretenu des contacts réguliers avec les départements fédéraux concernés, puis les membres de la commission et de la sous-commission du Conseil des Etats en charge du projet. En parallèle, des échanges réguliers ont été menés avec d'autres cantons universitaires en ce qui concerne l'élaboration de la future convention intercantonale sur les hautes écoles ainsi que du concordat idoïne entre la Confédération et les cantons.

Coûts de la santé

Les cantons, par la Conférence des directeurs de la santé (CDS), s'attachent à mettre en place un processus de fixation des primes par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mieux cadré, avec un contrôle plus strict et qui associe le concours des cantons. Pour le Canton,

avec Genève et Zurich, l'accent a notamment porté sur l'utilisation des réserves excédentaires afin de limiter la hausse des primes.

Des interventions concertées des cantons, via la CDS et la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales, ont été entreprises afin que les mesures proposées par le Conseil fédéral restent équilibrées, pragmatiques et dans l'intérêt de la santé publique. Dans ce cadre, la question du pilotage du secteur hospitalier ambulatoire a représenté un enjeu majeur. En l'occurrence, les Chambres ont donné aux cantons la compétence d'intervenir dans ce domaine dans le cadre de la clause du besoin (gel des admissions). Elles ont en revanche refusé de charger les cantons de planifier l'entier de l'activité de l'ambulatoire hospitalier.

En matière de suspension des prestations au sens de l'art. 64a LAMal, les cantons assumeront à l'avenir forfaitairement 85 % des paiements irrécouvrables de l'assurance-maladie attestés au moyen d'un acte de défaut de biens. En contrepartie, les assureurs maladie renonceront à la suspension des prestations. Santéuisse et la CDS ont demandé au Parlement d'inscrire cette réglementation dans la LAMal. Par un cadre conventionnel négocié, le Canton de Vaud applique déjà depuis 2009 la solution préconisée au niveau fédéral avec une série d'assureurs.

Fédérations internationales sportives

Après un intense lobbying du Conseil d'Etat, le Conseil fédéral a officialisé et cadré, dans une décision confirmée par un courrier du 9 décembre 2008, la défiscalisation (Impôt fédéral direct et impôt cantonal et communal) des fédérations internationales sportives (FIS) établies en Suisse qui sont rattachées au CIO, ainsi que des sous-fédérations internationales (confédérations) domiciliées dans notre pays. La pratique vaudoise se trouve ainsi légitimée. Le Conseil d'Etat se félicite de voir ainsi reconnu le rôle positif joué par les FIS en faveur du sport et de ses valeurs. Les retombées économiques annuelles des FIS pour le Canton s'élèvent à plus de 200 millions de francs, sans compter les effets non quantifiables tels que le gain d'image et de notoriété. La présence des fédérations a également permis la création de plus de 1 000 emplois.

Contacts suivis avec les fédérations sportives

Le Conseil d'Etat a intensifié sa présence auprès des instances dirigeantes du sport international, notamment par l'envoi d'une délégation valdo-lausannoise à Pékin dans le cadre des Jeux olympiques 2008 ou encore la présence d'une délégation à Copenhague pour la 121^e session du CIO et le XIII^e Congrès olympique en octobre 2009. Des échanges réguliers sont également organisés sur sol vaudois, parmi lesquels figurent la réunion annuelle des fédérations sportives internationales installées ou les week-ends d'échanges et de networking organisés chaque année à l'intention des dirigeants de ces fédérations.

Députation fédérale

Les Conférences des affaires fédérales, soit les rencontres régulières entre les parlementaires fédéraux vaudois et le Conseil d'Etat, se tiennent désormais au moins deux fois par année à Berne, durant la session parlementaire. Des «cafés des parlementaires vaudois», ainsi que des séances thématiques sont organisés selon les besoins. L'opération de relations publiques «Journée vaudoise au Parlement» se déroulera le mercredi 2 juin 2010, dans la salle du restaurant de la Galerie des Alpes. Cette manifestation conviviale a pour but de développer la visibilité du Canton sur la scène fédérale. Elle représente une occasion pour le canton de Vaud de se présenter et d'améliorer son image.

Rencontre annuelle du Club des 100

Chaque année depuis 2005, le Département des finances réunit sur invitation les 100 plus importants contribuables du Canton. Le Club des 100 permet un échange fructueux dans une ambiance informelle entre les capitaines de l'économie, le Gouvernement cantonal et l'administration fiscale. En 2008, la réunion avait lieu à Lausanne en présence du président de la Confédération alors que le Conseil d'Etat était représenté par les chefs des départements de l'économie et des finances et relations extérieures. En 2009, le Club des 100 s'est réuni à Lucens, sur fond de crise économique, en présence de cinq conseillers d'Etat et de la ministre de l'économie, Mme Doris Leuthard.

Promotion économique à Pékin

A l'occasion des jeux olympiques de Pékin en 2008, une délégation valdo-genevoise a fait le déplacement pour établir des contacts directs avec le tissu économique chinois. Les collaborations entre le Canton de Vaud et la

L'agriculture vaudoise à l'honneur à Berlin

En janvier 2009, le canton de Vaud s'est exposé à la Grüne Woche de Berlin, l'un des plus prestigieux salons européens consacrés à l'agroalimentaire. Représenté par le chef du Département de l'économie, le Conseil d'Etat s'est félicité de cette présence vaudoise coordonnée par l'association Art de vivre – Pays de Vaud. Outre l'Office des vins vaudois et la Fédération «Pays de Vaud, pays de terroirs», l'Office du Tourisme vaudois s'est également investi dans le cadre de cette manifestation qui a attiré près de 600'000 personnes.



Berlin, 16 janvier 2009. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud s'entretient avec la ministre européenne de l'agriculture et du développement rural, Mariann Fischer Boel.

Chine devraient se multiplier, tout comme l'établissement de sociétés chinoises dans le canton, notamment dans le domaine des sciences de la vie. Le chef du Département de l'économie a rencontré une soixantaine de représentants et de responsables d'entreprises chinoises, il a également visité plusieurs entreprises et divers pôles technologiques et de recherche.



15 septembre 2009. Le maire de Moscou Yuri Louchkov et le président vaudois Pascal Broulis paraphent l'accord de coopération économique.

Délégation économique et culturelle à Moscou

A l'initiative de l'ambassade de Suisse à Moscou, une délégation composée de représentants du Conseil d'Etat, de la Municipalité de Lausanne, ainsi que des milieux économiques, académiques, sportifs et culturels du canton s'est rendue dans la capitale russe du 13 au 16 septembre 2009. L'événement avait pour objectif de favoriser les échanges commerciaux avec la Russie et de promouvoir les atouts du Canton en matière de formation et de tourisme. Un programme culturel a par ailleurs offert aux Moscovites un aperçu de la création vaudoise. De nombreux représentants de l'économie privée se sont associés à cette opération, cofinçant celle-ci à hauteur de 49 %. Dans le cadre du programme diplomatique, la délégation vaudoise a rencontré des représentants de la Douma et a été officiellement reçue par le maire de Moscou, Yuri Louchkov. Ce dernier a apporté son soutien à l'accord de coopération économique signé en sa présence entre la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Moscou et la Chambre bilatérale de commerce Suisse-Russie. Il a par ailleurs annoncé l'entrée de Moscou dans l'Union mondiale des villes olympiques

(UMVO). Le même jour, le maire de Sochi a quant à lui signé l'entrée de sa ville dans l'UMVO.

Ioannis Antonios Kapodistrias honoré à Lausanne

A l'occasion de la visite du président russe Dimitri Medvedev en Suisse, le 21 septembre 2009, un buste de Ioannis Kapodistrias a été inauguré en présence du ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergueï Lavrov, la ministre des affaires étrangères, Mme Micheline Calmy-Rey ainsi que du syndic de Lausanne Daniel Brélaz et du président du Conseil d'Etat Pascal Broulis. Né à Corfou, premier président de la République grecque, Ioannis Kapodistrias a joué un rôle fondamental dans l'histoire vaudoise en veillant tout particulièrement au respect de la souveraineté vaudoise, acquise en 1803. Il fut honoré du titre de Bourgeois d'honneur de la Ville de Lausanne et fut déclaré citoyen vaudois par le Grand Conseil.

Visites de courtoisie et rencontres diplomatiques

Le Conseil d'Etat, par délégation ou par son président, a rencontré plusieurs ambassadeurs et représentants consulaires pour des séances de courtoisie et de travail. Dans la période concernée, lui ont fait l'honneur de leur visite: Madame le Premier Ministre du Bangladesh Sheikh Hasina Wajed; Monsieur le Consul général de France, Frédéric Basarugen; Son Excellence Madame l'Ambassadeur du Royaume de Belgique, Régine de Clercq; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République du Cameroun, Henri Léonard Bindzi; Son excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, Igor Bratchikov; Monsieur



2 septembre 2009. Madame Sheikh Hasina Wajed, premier ministre de la République populaire du Bangladesh, offre un cadeau au conseiller d'Etat Philippe Leuba.

le Consul général d'Algérie, Brahim Younes; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Grèce, Konstan-

tinios Tritaris; Monsieur le Consul général de Suisse à Lyon, Michel Faillettaz.

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



18 août 2008. Le Conseil d'Etat vaudois est le premier à tenir sa séance hebdomadaire à Berne, dans la Maison des Cantons fraîchement inaugurée.

Maison des cantons

Fin juillet 2008, toutes les organisations intéressées ont pu emménager à la Maison des cantons. Il s'agit des principales conférences intercantionales spécialisées ainsi que de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Le Conseil d'Etat utilise désormais régulièrement les locaux de la Maison des cantons pour tenir séance, notamment lors des rencontres avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Coûts de la collaboration intercantonale

Un mandat a été octroyé à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) en 2009 afin d'établir une vue d'ensemble des dépenses et de leur évolution dans le secteur des conférences intercantionales gouvernementales et spécialisées. Cette étude devrait apporter davantage de transparence sur les coûts de la collaboration intercantonale, et ainsi répondre à des attentes exprimées par plusieurs parlements cantonaux dans le cadre du projet « Maison des cantons ». Les résultats de cette analyse devraient être disponibles au cours de l'année 2010.

Neutralité de la RPT

Sur demande de la CDF, l'administration fédérale des finances (AFF) a présenté en mai 2009 un rapport sur la neutralité budgétaire de la RPT en 2008. Il ressort globalement de ce contrôle de la neutralité budgétaire que les cantons, en comparaison avec les projections du 3^e message RPT, sont grevés de 100 millions de francs environ par an. Cet écart correspond à quelque 4 % de la dotation totale des instruments de péréquation par la Confédération. L'AFF considère cette différence comme relativement minime et n'a pas envisagé d'augmenter en conséquence les versements compensatoires. Il faut au contraire relever que cette différence est importante. Le 18 septembre 2009, la CDF a dès lors demandé que la péréquation financière verticale soit relevée de 100 millions de francs par année à partir de 2012. Pour compenser les 4 x 100 millions de francs qui ont manqué ou manquent aux cantons pour la période quadriennale en cours, la CDF demande de prévoir une augmentation temporaire de la dotation sur la prochaine période quadriennale.

Conventions-programmes

Les conventions-programmes constituent un nouvel instrument de collaboration et de partage du financement introduit dès 2008 avec la mise en œuvre de la RPT. Elles se présentent comme des contrats conclus entre la Confédération et un canton pour une période en principe de quatre ans, avec fixation en commun d'objectifs stratégiques à atteindre et versement par l'autorité fédérale de contributions globales ou forfaitaires moyennant engagement financier du canton du même ordre. Elles concernent des tâches relevant principalement de la protection de l'environnement, par exemple dans les domaines de la forêt et de la nature, de la lutte contre le bruit, ou encore des domaines en dehors du périmètre de la RPT, comme la Nouvelle politique régionale (NPR). La mise en œuvre cantonale au cours des années 2008 et 2009, outre celle des projets concrets, a principalement concerné les dispositifs de contrôle et de suivi proposés par la Confédération et la formalisation des dispositifs de subventionnement au niveau cantonal. Les procédures n'ont pas forcément été allégées pour le Canton, dans cette première étape en tout cas, du fait que des tâches administratives qui incombaient auparavant à la Confédération lui ont été transférées. De lourdes adaptations des procédures administratives cantonales ont ainsi été rendues nécessaires, qui n'ont pas permis de bénéficier pleinement de la simplification résultant de l'abandon des doubles mécanismes de financement de la Confédération et des cantons.

Convention des conventions

Les travaux de révision de la «Convention des conventions» et son remplacement par la CoParl (Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger) se sont poursuivis au cours de l'année 2009.

La Commission interparlementaire (CIP) a achevé ses travaux au printemps 2009. Suite à une consultation des gouvernements concernés, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est prononcée sur les amendements proposés par la CIP le 18 septembre 2009. Le projet définitif de CoParl ayant été adopté par tous les gouvernements concernés à fin 2009, celui-ci pourra être signé par la CGSO début 2010. S'ensuivra la dernière phase du processus, soit celle de la ratification du texte par les parlements. Le Conseil d'Etat se félicite de l'avancée de ce projet qui a pour but de développer de manière équilibrée les compétences des parlements en matière d'affaires extérieures, tout en respectant le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

Planning familial

La forte identité régionale de la Broye a incité les cantons de Vaud et de Fribourg à développer leur collaboration, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Après l'Hôpital et le Gymnase intercantonal de la Broye, Vaud et Fribourg unissent aujourd'hui leurs efforts en matière de planning familial. Depuis le 1er septembre 2009, les Fribourgeois peuvent s'adresser au planning familial de Payerne. Cette offre dans le district de la Broye, dont peuvent bénéficier les Fribourgeois et les Vaudois, est le fruit d'une intense collaboration intercantonale.

Hôpital Riviera-Chablais

Le Grand Conseil vaudois a autorisé le 10 mars 2009 le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention intercantonale créant l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Le Valais avait pris la même décision le 10 février 2009. La Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais est entrée en vigueur le 1er juillet 2009. Ce projet est l'aboutissement d'un long travail qui a débuté il y a plus de dix ans. Il élargit à la région de la Riviera la collaboration instaurée en 1998 entre les deux cantons par la création de l'Hôpital du Chablais. Le futur établissement se composera d'un nouveau site de soins aigus de 300 lits à Rennaz, ainsi que de deux centres de traitement et de réadaptation comprenant chacun 75 lits, avec antenne médico-chirurgicale pour le traitement des petites urgences. L'un à Vevey pour la population de la Riviera et l'autre à Monthey pour la population du Chablais vaudois et valaisan. Cette structure, qui aura la forme d'un établissement autonome de droit public intercantonal avec personnalité juridique, devrait ouvrir ses portes en 2015. Elle remplacera les cinq sites actuels de soins aigus (Samaritain et la Providence à Vevey, et les hôpitaux de Montreux, Aigle et Monthey).



2 septembre 2008, Rennaz. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, et son homologue valaisan Thomas Burgener visitent le site du futur hôpital intercantonal Riviera-Chablais.

Détention des mineurs

L'entrée en vigueur de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, le 1^{er} janvier 2007, permet aux tribunaux des mineurs de cumuler des peines et des mesures éducatives et autorise une diversification d'application desdites peines et mesures éducatives. De plus, la durée maximale de détention pour les mineurs de plus de 16 ans a été portée à quatre ans au lieu d'un an. Cette évolution implique des adaptations substantielles, notamment en matière d'établissements de détention. Des collaborations intercantonales se sont développées de manière intensive. Ainsi, la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) a adopté, le 24 mars 2005, le concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin). Ce concordat attribue au Canton de Vaud la responsabilité de créer et d'exploiter un établissement adapté. Le futur établissement, à Palézieux, accueillera des mineurs provenant des différents cantons faisant partie du concordat. A la suite du vote positif des citoyennes et citoyens de la commune de Palézieux, le 13 juillet 2008, le Grand Conseil a voté en mars 2009 le crédit d'étude et d'acquisition de terrain. Le projet sera choisi début 2010, au terme du concours d'architecture.

Le Conseil d'Etat se félicite de l'évolution de ce projet. Le Canton de Vaud joue ainsi un rôle actif sur la scène intercantonale dans le domaine sensible de la politique pénitentiaire.

Promotion économique

Dans le cadre de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), les cantons concernés ont décidé de former une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger. Ainsi, les trois entités actuelles (DEWS/Fribourg-Genève/Berne) ont laissé la place, le 1er janvier 2010, à la Greater Geneva Berne Area. Rappelons que jusqu'à cette date, le Canton de Vaud était membre du DEWS aux côtés des cantons du Jura, de Neuchâtel et du Valais.

Greater Geneva Berne Area couvrira les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. Le Canton du Jura a quant à lui décidé de rejoindre la structure Basel Area +, notamment pour des raisons de proximité géographique. Cette organisation aura pour mission de promouvoir une image commune de la Suisse occidentale à l'étranger, et de développer un réseau, ainsi qu'une structure d'acquisition d'entreprises en intégrant les éléments les plus performants des trois modèles actuels. Le Canton de Vaud entend ainsi renforcer son efficacité alors que la concurrence internationale se fait plus rude. Ce regroupement est une opportunité de renforcer sa visibilité, d'asseoir son influence politique et de valoriser son image.

Face à la crise

Pour faire face à la crise financière et économique, la Conférence latine des directrices et directeurs des finances (CDF latine) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) ont constitué fin 2008 un groupe de travail intercantonale. Le Canton de Vaud a assuré la coordination de ce groupe de travail qui a permis d'échanger des informations sur les mesures prises ou prévues dans les cantons, de mieux définir la marge de manœuvre des cantons et de préciser les critères pouvant s'appliquer à leur action. Ces travaux ont permis d'assurer une certaine homogénéité aux mesures cantonales développées dans la région.

Les cantons ont inscrit des investissements aux budgets 2009 et 2010 supérieurs aux années précédentes. La mise en œuvre de projets prioritaires a été accélérée. Ces investissements touchent les domaines principaux suivants : assainissement énergétique des bâtiments et travaux publics ciblés (routes, bâtiments). Des mesures de soutien à la formation et à l'emploi ont été adoptées et l'accès aux liquidités des entreprises a été favorisé. Enfin, sur le plan fiscal, plusieurs cantons ont adopté des allègements dont les effets devraient se faire sentir en 2009, mais surtout dès 2010. Par ailleurs, la réalisation d'un tableau de bord intercantonale trimestriel, permettant aux gouvernements de suivre et de comparer l'évolution de leurs situations économiques, a été confiée au SCRIS (Service de recherche et d'informations statistiques du Canton de Vaud).

Cautionnement des PME

La nouvelle loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, entrée en vigueur en juillet 2007, a contribué à promouvoir l'outil de financement du cautionnement. En Suisse romande, cela s'est traduit par la création de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME).

Le cautionnement est reconnu comme un instrument de financement moderne et particulièrement adapté à l'évolution restrictive de l'octroi ou l'augmentation du crédit d'investissement et d'exploitation pour les PME. Il était important que les PME puissent compter sur un partenaire qui leur facilite l'accès au crédit, et contribuent ainsi à redynamiser l'économie romande.

Le volume de cautionnement accordé depuis la création de la CRC-PME a été particulièrement important, ce qui atteste la pertinence de ce nouveau dispositif de cautionnement. 343 entreprises romandes ont ainsi bénéficié de son soutien entre juillet 2007 et décembre 2008 pour un montant de près de 50 millions de francs. Durant la seule année 2008, la CRC-PME s'est engagée sur 255 nouveaux dossiers, dont 123 dans le canton de Vaud.



25 novembre 2008, passerelle de Massongex. Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, évoque le dossier de la correction du Rhône avec ses collègues valaisans Jean-Jacques Rey-Bellet et Thomas Burgener et avec le président de Romande Energie, Guy Mustaki.

Correction du Rhône

L'optimisation du plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône est en cours. Son adoption définitive par les Conseils d'Etat vaudois et valaisan est agendée pour fin 2010 - début 2011. La préparation des travaux urgents dans la zone industrielle d'Aigle a débuté au cours de l'automne 2009. D'autre part, un crédit de 350 millions de francs a été voté par les Chambres fédérales, pour des travaux prévus essentiellement sur le territoire valaisan. Des travaux prioritaires à Aigle ou Lavey pourraient toutefois être réalisés dans le cadre de cette enveloppe si ces projets devaient aboutir dans un délai de deux à trois ans.

Alerte enlèvement

A la suite des travaux menés au sein de la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP), notamment au sein d'un groupe de travail codirigé par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), un système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant sera mis en place début 2010. Ce mécanisme, qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux pays, consiste à informer très largement la population lors d'enlèvement d'enfants.

Violence domestique

Le Canton de Vaud, par son Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH), a participé activement à la création de la Conférence latine contre la violence domestique, dont il assume la présidence depuis 2008.

Marchés publics et égalité

Constatant que plus de 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité (LEg), les inégalités salariales entre les femmes et les hommes persistent, dans l'administration publique comme dans les entreprises privées, la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et la Conférence romande pour les marchés publics (CROMP) ont mis sur pied, en septembre 2008, une nouvelle annexe au Guide romand pour les marchés publics. Cette annexe se présente sous la forme d'un engagement sur l'honneur et permet aux entreprises d'attester de leur conformité envers la LEg lorsqu'elles soumissionnent. L'annexe mentionne notamment l'outil informatique « Logib », qui permet aux entreprises de procéder à un autocontrôle de la masse salariale au regard de l'égalité (www.logib.ch).

Harmonisation scolaire

Le 1^{er} juillet 2008, le Canton de Vaud a adhéré formellement à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS) du 14 juin 2007 et à la Convention scolaire romande du 21 juin 2007. Ces accords sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2009. Le Canton de Vaud, par sa représentation au bureau HarmoS de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP), s'engage activement dans la mise en œuvre d'HarmoS. Ses priorités: élaborer les futurs standards HarmoS et leur mise en consultation en 2010 et assurer la cohérence entre la mise en œuvre de l'accord HarmoS et les mesures d'ores et déjà décidées par les cantons romands avec la Convention scolaire romande.

L'anglais dès la 5e année

En lien avec la décision y relative de la CDIP, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) a œuvré à la préparation de l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès l'actuelle 5e année primaire.

Gouvernance de la HES de Suisse occidentale

Le Comité stratégique a poursuivi ses travaux de révision totale du dispositif conventionnel régissant la HES-SO. En avril 2009, le Département fédéral de l'économie, dont dépendent les HES, a chargé un groupe d'experts d'examiner l'avant-projet de convention proposé par le comité stratégique. Objectifs: évaluer dans quelle mesure la HES-SO remplit les conditions requises pour obtenir l'autorisation définitive du Conseil fédéral, ainsi que les conditions pour une accréditation institutionnelle conformément à la future loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles. Le 28 août 2009, la cheffe du Département fédéral de l'économie et les conseillères et conseillers d'Etat des cantons responsables de la HES-SO ont pris connaissance de ce rapport et ont discuté ensemble de la suite du processus. Conformément au mandat attribué, le groupe d'experts a examiné les structures de conduite et d'organisation de la HES-SO, mais non pas la qualité – qui est incontestée – de l'enseignement, de la recherche et des services. Le rapport recommande une série de mesures visant à renforcer la conduite académique et opérationnelle de la HES-SO.

Superordinateur lémanique

Les gouvernements vaudois et genevois ont étendu leur collaboration à la recherche de pointe, en matière de neurosciences notamment. Les deux cantons ont décidé en 2009 d'investir chacun 8 millions de francs sur quatre ans pour développer et renforcer le domaine de la modélisation et de la simulation, une initiative qui passe notamment par l'acquisition d'un nouveau supercalculateur informatique. Le programme Cadmos a été mené par les Universités de Lausanne et de Genève, ainsi que par l'EPFL et bénéficie d'un financement de la Confédération. Le nouveau superordinateur sera mis au service des trois hautes écoles pour des applications scientifiques comme les neurosciences, l'économie, la finance, les sciences sociales et médicales ou encore la climatologie. Il s'agit d'une première étape vers la création d'un pôle de recherche consacré au cerveau.

Entretien des routes nationales

Dans le cadre de l'accord sur les prestations pour l'entretien courant des routes nationales par l'Unité territoriale II (UTII) regroupant Vaud (leader), Genève et Fribourg, un accord a été signé le 25 juin 2008 avec l'Office fédéral des routes (OFROU). L'exercice 2008 se solde par un bilan positif tant techniquement que financièrement. Le contrat de prestations a été rempli et a dégagé un excédent de recettes de 3 millions de francs sur un total de 33,6 millions. De nombreuses synergies ont été mises en place entre les trois cantons afin d'optimiser les processus et d'atteindre les objectifs financiers fixés. L'actualisation du contrat est en cours de négociation entre l'OFROU et l'UTII, pour la période 2010 à 2012.



Centre d'entretien des routes nationales à Bursins.

Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale est ponctuée par les rencontres régulières des gouvernements cantonaux. Les rencontres suivantes ont eu lieu au cours de la période concernée par le présent rapport :

Neuchâtel (26 novembre 2008). Les thèmes principaux suivants ont été abordés : effets de la crise financière sur les finances cantonales, réforme du financement des caisses de pensions publiques, avancement des travaux de mise en œuvre des réformes judiciaires et procédurales fédérales, projet de concordat intercantonal sur la surveillance LPP, nouvelle politique régionale et promotion économique.

Fribourg (13 janvier 2009). Les thèmes principaux suivants ont été abordés : hôpital intercantonal de la Broye, aérodrome de Payerne, ag-

glomération Riviera, plan directeur intercantonal de la Broye.

Bâle-Ville (4 février 2009). Les deux exécutifs des cantons de Vaud et de Bâle-Ville se sont rencontrés dans la Cité rhénane, au terme de la première séance de la nouvelle législature du gouvernement bâlois. Cette première rencontre bilatérale depuis de nombreuses années s'inscrit dans une volonté commune de renforcer les liens entre ces deux cantons qui présentent de fortes similitudes. Les deux entités sont, par exemple, les seules en Suisse à désigner leur présidente ou leur président pour la durée de la législature. Le Conseil d'Etat vaudois a souhaité valoriser ce déplacement en tenant sa propre séance hebdomadaire dans un wagon mis à disposition par les CFF. A Bâle, il a été reçu par la Direction générale de la société Novartis Suisse pour la présentation du «campus du savoir» avant de visiter le Schaulager, une institution originale dédiée à l'art contemporain.



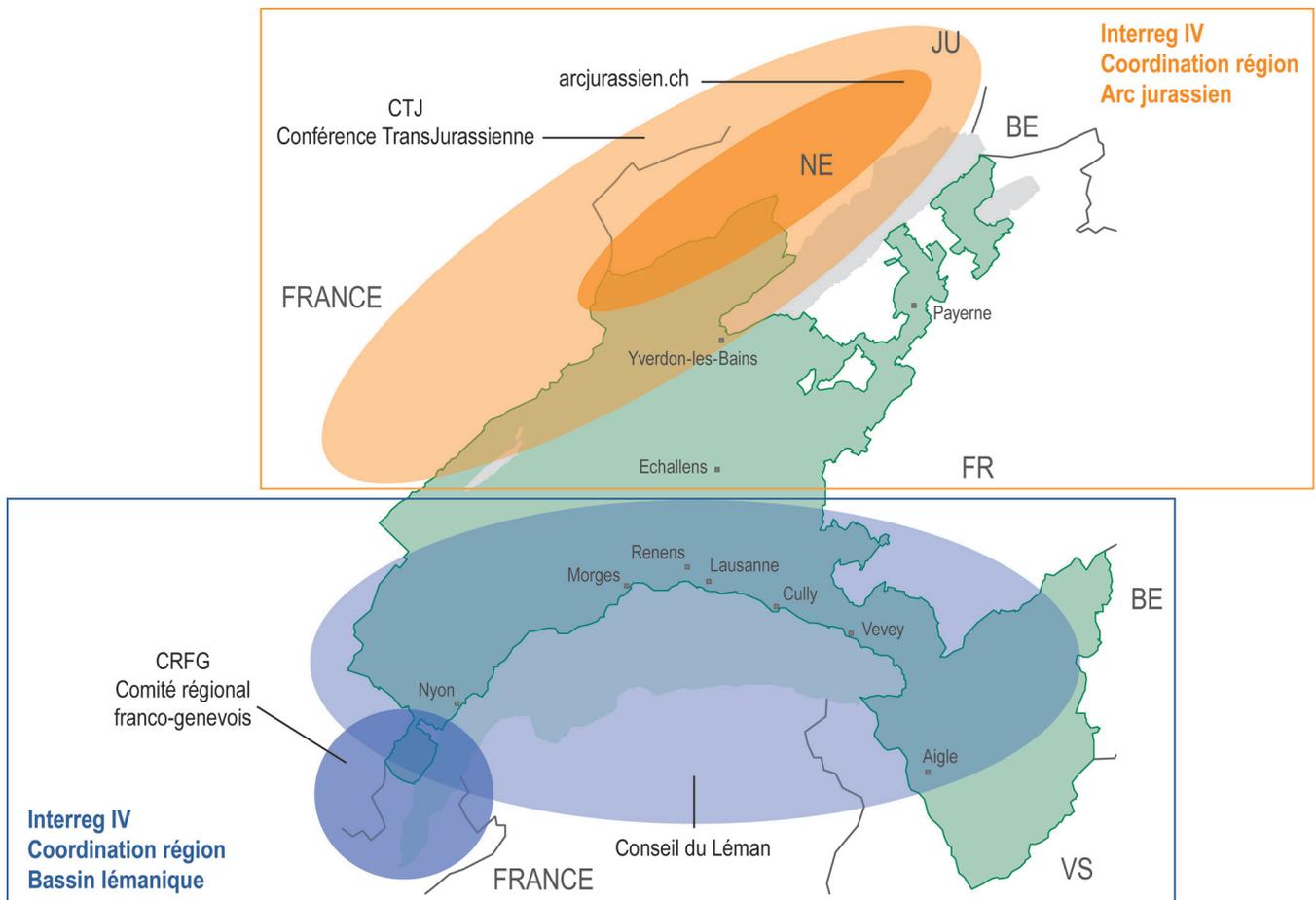
3 mai 2009. Invité de la Landsgemeinde de Glaris, le Conseil d'Etat vaudois est reçu par les autorités glaronaises.

Glaris (3 mai 2009). Le Gouvernement du Canton de Glaris a reçu le Conseil d'Etat vaudois en qualité d'hôte d'honneur de sa Landsgemeinde 2009. Amicale et conviviale, cette rencontre a permis d'établir des liens et de procéder à un partage de points de vue et d'expériences dans divers domaines.



4 février 2009. Première pour le Conseil d'Etat vaudois : attendu à Bâle par le Gouvernement tout juste élu, il a tenu sa séance hebdomadaire dans un wagon-salon spécialement mis à disposition par les CFF.

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



Arc jurassien suisse

Fondée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch a été mandatée par les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura pour organiser et animer une plate-forme de concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse. Elle a pour mission de renforcer le dialogue transfrontalier avec la Franche-Comté dans le cadre de la Conférence transjurassienne, de mettre en œuvre les programmes Interreg et de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse. Au final, l'objectif est de mieux asseoir l'Arc jurassien dans le dialogue intercantonal, fédéral et transfrontalier. Autre acteur important de la concertation régionale côté suisse, le Réseau des villes de l'Arc jurassien est associé à la mise en place de cette plate-forme. Arcjurassien.ch a succédé à la Conférence transjurassienne suisse. Son lancement a eu lieu le 5 mars 2009 à Neuchâtel en présence des acteurs politiques, économiques et institutionnels.

Comité régional franco-genevois

Le Projet d'agglomération F-VD-GE est important pour le Canton de Vaud et a été la raison essentielle de son adhésion au Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). Les représentants vaudois désignés par le Conseil d'Etat dans les différentes commissions thématiques du CRFG (ACV, région et ville de Nyon) sont dorénavant invités à toutes les séances de commissions du CRFG. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, six études test à l'échelle locale sont en cours. Celles-ci doivent permettre d'initier des réflexions sur le devenir de ces territoires de l'agglomération transfrontalière. A plus long terme, elles serviront de base partagée pour la construction du Projet d'agglomération n° 2, qui intégrera la traversée du Lac. Au travers de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération signée en décembre 2007, les partenaires français et suisses se sont engagés à «assurer

la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les territoires franco-valdo-genevois» et à «créer les conditions-cadre nécessaires pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030». Pour répondre à ces enjeux, une Politique de pôles de développement économique intégrée est en cours d'élaboration, afin de rééquilibrer le développement entre les territoires français, vaudois et genevois.

Coopération franco-suisse

Le Programme Interreg IV A France-Suisse représente une excellente opportunité de développement des relations transfrontalières entre deux zones frontalières avec la France, l'Arc jurassien et le Bassin lémanique. Les partenaires suisses et français ont défini un programme ambitieux pour la période Interreg IV 2007-2013, encouragés par les moyens financiers conséquents mis à disposition du programme en particulier par l'Union européenne.

Le programme de coopération transfrontalier réunit deux espaces de coopération contigus mais distincts, aux dynamiques de collaboration différenciées: le Bassin lémanique, fortement dominé par le tertiaire et composé de plusieurs grandes agglomérations d'une part, l'Arc jurassien, plus éclaté, avec son savoir-faire industriel en matière de microtechniques, de plasturgie et de mécanique d'autre part. Ce programme met l'accent sur le développement économique, l'innovation et la formation. Il accorde également une grande importance à l'aménagement durable du territoire. Côté français, la responsabilité de la gestion du programme est assumée par le Conseil régional de Franche-Comté. Côté suisse, la coordination est bicéphale, l'une propre à l'Arc jurassien, l'autre spécifique au Bassin lémanique.

La programmation a été lancée en juin 2008. Au-delà des résultats, l'analyse des projets programmés dégage deux tendances: une augmentation sensible du périmètre territorial et financier des projets et une augmentation du nombre de projets croisés entre l'Arc jurassien et le Bassin lémanique. L'événement phare de lancement du programme s'est déroulé le 2 octobre 2008 sur le Léman à bord du «Lausanne», près de 400 personnes y ont assisté.

D'une manière plus générale, il faut signaler deux difficultés importantes au niveau de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, qui est le cadre légal dans lequel s'inscrivent à présent les moyens fédéraux au titre d'Interreg: d'une part, le différentiel financier de 1 à 8 entre les dotations européenne et suisse et, d'autre part, l'incompréhension des porteurs de projet du fait que la NPR ne puisse pas financer tous les projets acceptés.

Promotion touristique dans le Chablais

Ce projet de collaboration, porté par l'Organisme intercantonal du développement du Chablais (OIDC) et déposé dans le cadre d'Interreg, a pour objet: la valorisation des patrimoines naturels et culturels, en tant que support du développement local; la formation des acteurs touristiques et environnementaux à la compréhension du paysage des trois Chablais; la création d'une plus-value économique à travers le développement des offres touristiques et, enfin, la mobilité des touristes à travers les frontières.

Pérennisation du schéma de cohérence des transports

Le Conseil du Léman a réalisé une analyse prospective des transports à l'échelle du bassin lémanique, recensant les projets existants, structurants et multimodaux, pour tenter de mesurer leur cohérence et leur interdépendance à l'horizon 2020. Le Conseil du Léman souhaite une mise à jour régulière du schéma de cohérence lémanique des transports, dans le but d'améliorer la complémentarité et la coordination des projets existants et d'analyser les faiblesses des réseaux de transports du bassin lémanique.

Service d'assistance au diagnostic médical à distance (SERVASTIC)

L'objectif du projet SERVASTIC, dans le cadre d'Interreg, est d'ajouter des fonctionnalités importantes et innovantes (sous forme de modules) à une plate-forme de télémédecine afin d'offrir de nouveaux services rendus aujourd'hui possibles grâce aux évolutions technologiques récentes. Ces modules seront au nombre de 3: un module d'assistance à distance à la manipulation d'appareil d'imagerie (échographie puis IRM et scanners, etc.); un module de mise à disposition de fonctions de traitements d'images qui permet d'envoyer des séquences à analyser et d'obtenir un retour pour une aide au diagnostic; un module qui propose des méthodes d'algorithmiques permettant d'aider à la prédiction pronostique à partir de données neurologiques.



L'exposition «Flux» sur l'Esplanade de Montbenon à Lausanne ...

...et dans les Jardins de l'Europe à Annecy.



Enquête photographique

Le Comité du Conseil du Léman (CdL) a décidé en juin 2008 de réaliser une enquête photographique sur le fait frontalier dans le Bassin lémanique, en mandatant des photographes de chacune des entités concernées (Ain, Haute-Savoie, Valais, Genève et Vaud). L'idée était de créer un fond de photos témoignant de cette réalité frontalière au quotidien. Ce projet s'inscrivait dans un contexte politique particulier, celui de la votation du 8 février 2009 sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des

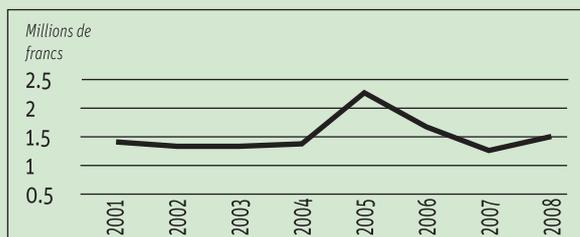
personnes avec l'Union européenne. Les risques liés à ce scrutin, en cas de refus, ont poussé le Conseil du Léman à valoriser les acquis de la collaboration transfrontalière par une entreprise culturelle.

L'exposition a été inaugurée le 30 janvier 2009, simultanément à Lausanne et à Annecy. Elle a ensuite été présentée à Archamps, Evian, Nyon, Divonne-les-Bains, Vevey, Sion et Martigny. A chaque étape, elle a rassemblé les élus locaux et régionaux ainsi qu'un large public. Elle a également donné lieu à la publication d'un livre (www.expo-flux.org).

Aide humanitaire et coopération au développement

Pour l'année 2008, la contribution de l'Etat de Vaud se monte à 1'509'314 francs. Plus concrètement, les dépenses concernant le DEC se montent à 445'100 francs, se répartissant entre la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et Intercooperation. Le DFJC voit sa contribution se fixer à 351'525 francs, essentiellement par la participation de l'Université de Lausanne (bourses d'études). La contribution totale du DSAS se monte à 688'910 francs, composée de différents partenariats essentiellement avec la FEDEVACO. Le DINF intervient quant à lui dans la statistique pour un montant de 23'779 francs, principalement par l'octroi de matériel et fournitures scolaires.

	2007	2008
DEC	403'158	445'100
DFJC	390'577	351'525
DSAS	402'073	688'910
DINF	28'776	23'779
DINT	46'961	-
Total	1'271'545	1'509'314



Annexe I

Consultations fédérales

Au cours de la période concernée par le présent rapport, les principales consultations concernant des révisions ou adoptions de lois fédérales ont été les suivantes.

Etiquette environnement

Consultation fédérale sur l'introduction d'une étiquette informant le consommateur de l'efficacité énergétique et la charge environnementale des voitures de tourisme neuves (poids total max: 3,5 t). Le Conseil d'Etat a émis un avis favorable sur le principe mais nuancé à cause de la complexité du système d'application proposé et la terminologie de sa législation (ordonnance et annexes). Le projet doit être plus clair.

Sécurité routière / Via sicura

Consultation fédérale sur les variantes relatives au programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière. Celui-ci répond également à plusieurs exigences de l'Union européenne. Dossier dans l'ensemble approuvé par le Canton de Vaud, mais plusieurs mesures sont jugées difficilement applicables voire contradictoires par rapport à d'autres bases légales.

Mise en œuvre du nouveau code pénal

Face aux critiques exprimées par certains milieux politiques et autorités judiciaires contre les dispositions du nouveau code pénal relatives aux peines pécuniaires et au travail d'intérêt général (TIG), le Département fédéral de justice et police (DFJP) a décidé de créer un groupe d'experts et d'adresser une consultation sous forme de questionnaire aux cantons. Le Canton de Vaud, par le Département de l'intérieur (DINT), a émis deux recommandations: la peine pécuniaire et le TIG ne devraient jamais être assortis du sursis, ce dernier devant par ailleurs n'être réservé qu'à la peine privative de liberté; l'art. 41 du code pénal devrait être assoupli pour offrir au juge un libre choix entre la peine privative de liberté de courte durée, la peine pécuniaire ou le TIG.

Utilisation des forces hydrauliques

Consultation sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, que la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire «Pour une redevance hydraulique équitable». Le Conseil d'Etat a estimé que l'augmentation proposée est à la limite du supportable, contribuant à renchérir le prix final de l'électricité. Il n'a donc pas pu soutenir, dans le contexte économique actuel, cet avant-projet.

Loi fédérale sur la prévention

Les cantons et les acteurs concernés se sont exprimés à une large majorité en faveur de la création de nouvelles bases légales fédérales en matière de prévention et de promotion de la santé. Dans son projet du 30 septembre 2009, le Conseil fédéral a confirmé sa volonté de créer de nouvelles bases légales afin de renforcer la prévention et la promotion de la santé à tous les niveaux.

Lois sur l'asile et les étrangers

Le Conseil d'Etat a regretté que les modifications envisagées de la loi sur l'asile aboutissent à des transferts de charges sur les cantons, notamment au travers de l'augmentation du nombre de personnes susceptibles d'être prises en charge par l'aide d'urgence. S'agissant de la loi sur les étrangers, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement le regroupement des dispositions légales relatives au financement de la promotion de l'intégration. Cependant, il a estimé que les autorités fédérales devaient consentir plus d'efforts en matière d'intégration. Concernant le contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC «Pour le renvoi d'étrangers criminels», le Conseil d'Etat a approuvé les modifications envisagées afin de lutter contre les ressortissants étrangers délinquants dans la proportionnalité des sanctions infligées. Le Conseil d'Etat a rappelé que les modifications envisagées par la Confédération consacrent la pratique du Canton de Vaud.

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Si le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de modifier la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), il a relevé que le projet de révision de la Confédération est inapplicable en pratique. Il a demandé la reprise des travaux de modification de cette législation, avec une volonté de simplification et en collaboration, cette fois, avec les cantons et dans le respect des compétences définies par la Constitution fédérale. Vu le résultat très controversé de cette consultation, le Conseil fédéral a retiré son projet. Le 21 octobre 2009, il a décidé de réviser la LAT en deux étapes: dans un premier temps, il prévoit une révision partielle constituant un contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage. D'autres thèmes seront abordés dans le cadre d'une deuxième phase de révision.

Libre échange dans le domaine agroalimentaire

Le Conseil d'Etat a critiqué l'empressement unilatéral prématuré en vue de la conclusion d'un Accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire (ALEA). Il critique également les effets en contradiction avec la mission constitutionnelle de l'agriculture. Concernant les mesures d'accompagnement, les estimations des effets financiers pour l'agriculture suisse et le financement des mesures de compensation manquent de précision et de justification. Les cantons subiront de plein fouet les effets socio-économiques de l'ALEA qui entraînerait la disparition brutale d'exploitations agricoles. Le Canton a également agi au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA). Celle-ci a relayé un avis très réservé ou défavorable des cantons. En l'état, la Confédération persiste dans sa volonté de négocier ce projet, avec pour conséquences prévisibles des pertes unilatérales pour l'agriculture et la première transformation suisses. Sur les mesures d'accompagnement, le Canton, par le chef du DEC, a participé à un groupe de travail fédéral visant à identifier et proposer les mesures adéquates pour atténuer les effets de l'ALEA. Les cantons refusent de cofinancer ces mesures qui sont la conséquence d'une politique strictement fédérale. Enfin, la députation vaudoise aux Chambres fédérales a été régulièrement informée et sensibilisée à ces projets et à leurs effets pour l'agriculture en général, pour le Canton, et pour l'agriculture vaudoise en particulier.

Moratoire sur l'usage d'OGM dans l'agriculture

Modification de la loi fédérale sur le génie génétique: le Conseil d'Etat s'est déterminé favorablement sur ce projet, en particulier parce que les expériences sur la dissémination du matériel génétique modifié sont en cours, donc que la conclusion sur les risques encourus ou l'absence de risques ne sont pas disponibles.

Allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants

Le Conseil d'Etat a approuvé dans les grandes lignes les réformes proposées, introduisant une déduction pour frais de garde, toutefois pour un montant inférieur à ce qui était proposé (12'000 francs au maximum par enfant). La loi fédérale du 25 septembre 2009 prévoit une déduction de 10'000 francs.

Tous les textes sur l'Internet

Les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud, office des affaires extérieures:

Par ordre thématique:

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-thematique/>

Par ordre chronologique:

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-chronologique/>

Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

Hormis les conventions développées dans les parties précédentes, le Canton de Vaud a répondu à des consultations ou adhéré aux conventions principales suivantes au cours de la période concernée par le présent rapport :

Collaboration Police / Corps des gardes frontière. Le 16 juillet 2008, un accord, portant sur la collaboration entre la Polcant et le Corps des gardes frontière (Cgfr), a été signé entre le Canton de Vaud, représenté par le DSE et la Confédération, via le Département fédéral des finances. Cet accord règle principalement les échanges d'information, la coordination des interventions, l'entraide réciproque, les contrôles mobiles et actions communes ainsi que l'utilisation du réseau radio Polycom.

Projet de concordat latin sur la culture du chanvre. Le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement sur cet objet obligeant l'annonce pour toute personne cultivant du chanvre et une autorisation pour celle en faisant le commerce. Le 30 octobre 2009, la CLDJP a adopté le projet de concordat. La phase interparlementaire se déroulera en 2010.

Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 15 novembre 2007. Ce concordat, ratifié par le Grand Conseil le 17 novembre 2009, reprend et pérennise au niveau suisse les mesures provisoires de la législation fédérale visant à lutter contre le hooliganisme : interdiction de périmètre, obligation de se présenter à la police et garde à vue.

Plan d'études romand (PER). La CIIP a mené une procédure de consultation fin 2008. Globalement, les résultats de la consultation sont favorables. La pertinence d'un plan d'études commun, intercantonal, n'est pas remise en cause. Son introduction est prévue à la rentrée 2011.

Accord intercantonal sur la collaboration en matière de pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007. Le Canton de Vaud a adhéré formellement le 1er septembre 2008, après échéance du délai référendaire. Le nombre de cantons nécessaires à l'entrée en vigueur n'est pas encore atteint. La CDIP travaille par ailleurs à l'élaboration d'outils communs, notamment en ce qui concerne les démarches d'évaluation des besoins dans l'enseignement spécialisé.

Accord intercantonal sur les bourses d'études du 18 juin 2009. La procédure de ratification est en cours au sein des cantons.

Convention sur le financement des vaccinations en cas de pandémie du 9 mars 2009 entre la CDS, Santésuisse, l'Institution commune LAMal et l'OFSP.

Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée du 14 mars 2008 (CIMHS). Cette Convention, ratifiée par le Grand Conseil le 4 novembre 2008, est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, aucun canton n'ayant lancé de référendum.

Programme Latin de Don d'Organe (PLDO). Ce Programme est entré en vigueur le 1er juillet 2008. Il s'agit de la création d'un réseau romand hospitalier du don d'organes.

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent Rapport, le Conseil d'Etat n'a pas conclu de conventions sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud

au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières au 31 octobre 2009

Conférences intercantionales nationales

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Pascal Broulis	Membre du Bureau, président dès le 01.01.2010
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Anne-Catherine Lyon	Membre du Comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	Anne-Catherine Lyon	
Conseil suisse des HES (CHES)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Philippe Leuba, Jacqueline de Quattro	Philippe Leuba : membre du Comité
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	Philippe Leuba	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Pierre-Yves Maillard	Président
Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	François Marthaler, Jean-Claude Mermoud, Jacqueline de Quattro	Jean-Claude Mermoud : membre du Comité directeur
Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo)	Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Jacqueline de Quattro	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	François Marthaler	Vice-président, président dès le 17.09.2009
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Jean-Claude Mermoud	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Jean-Claude Mermoud	
Conférence spécialisée sur le marché de loteries (CLDK)	Jean-Claude Mermoud	Vice-président

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin (CDF latine)	Pascal Broulis	Président
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Anne-Catherine Lyon	Présidente jusqu'à juin 2009
Comité stratégique de la HES-SO	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Philippe Leuba Jacqueline de Quattro	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Pierre-Yves Maillard	Vice-Président
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	François Marthaler Jean-Claude Mermoud Jacqueline de Quattro	
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	François Marthaler	Président (fin du mandat le 20.11.2009)
Conférence romande des loteries et des jeux	Jean-Claude Mermoud	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Jean-Claude Mermoud	

Conférences transfrontalières

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conseil du Léman (CdL)	Pascal Broulis Jean-Claude Mermoud	Pascal Broulis : président
Conférence transjurassienne (CTJ)	Pascal Broulis	Coprésident (président de arcjurassien.ch)
Comité régional franco-genevois (CRFG)	Jean-Claude Mermoud	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	Jacqueline de Quattro	

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2008-2009.